

Compte rendu du Conseil municipal  
Du 21 Juin 2016

*Séance du Conseil Municipal du 21 Juin 2016.*

L'an deux mille seize, le 21 Juin à 19 Heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BAUDY, Maire de Renac. La séance a été publique.

Date de convocation : le 14 Juin 2016.

Présents : M. Patrick **BAUDY**, M. Norbert **LOLICART**, M. André **FÉVRIER**, Mme Soizic **STROUBLE**, Mme Élodie **PROVOST**, M. Matthieu **CHEVAL**, M. Joël **ROBERT**, M. Jean-Pierre **ROGER** et M. Ludovic **BARBIER**.

Absents excusés : M. Claude **MEHAT**, MME Anne **PATAULT**, MME Céline **CHARPILLAT**, MME Stéphanie **PARIS** et M. Damien **GUILLAS**.

Absent : Néant

Pouvoirs : M. Claude MEHAT à M. Patrick BAUDY  
MME Anne PATAULT à MME Stéphanie PARIS  
M. Damien GUILLAS à M. Ludovic BARBIER

Secrétaire de séance : Mme Elodie **PROVOST**

**D 2016 – 035**: Tarif du repas à la cantine scolaire pour l'année scolaire 2016/2017

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De maintenir le tarif du repas à la cantine scolaire à 3.79 € pour l'année scolaire 2016/2017.

**D 2016 – 036**: Tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2016/2017.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de maintenir les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2016/2017 :

- Forfait mensuel : 40.00 €
- Fréquentation ponctuelle : 1.25 € par demi-heure commencée
- Fréquentation de 7h à 7h30 : 2.50 €
- Au-delà de 18h30 : 12 € de pénalité.

**D 2016 – 037**: Prix du loyer du bureau au 6, rue du Colonel du Halgouët

Par courrier en date du 20 Juin 2016, Madame Aurélie SAUVETRE-HAMON a formulé une demande de révision de son loyer pour le bureau qu'elle occupe au 6, rue du Colonel du Halgouët. Son entreprise connaissant quelques difficultés, elle souhaite une diminution de ses charges afin de pouvoir continuer son activité.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer le montant de son loyer à 190,00 Euros.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal

**Fixe** à 190,00 € mensuel le prix du loyer du bureau occupé par MME Aurélie SAUVESTRE-HAMON.

**Le prix** de ce loyer sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> Août 2016

**Autorise** M. Le Maire à signer l'avenant au bail.

**D 2016 – 038**: Location du logement au 6, rue du Colonel du Halgouët

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de mettre le logement du 6, rue du Colonel du Halgouët en location dans une agence immobilière et se souscrire une assurance pour loyers impayés à la signature du nouveau bail.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Décide** de mettre en location dans une agence immobilière le logement situé 6, rue du Colonel du Halgouët

- **Est favorable** pour la souscription d'une assurance pour loyers impayés à la signature du nouveau bail.

**D 2016 – 039**: Travaux de fauchage sur la voirie communautaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les travaux de fauchage sur la voirie communautaire peuvent être réalisés par les services techniques de la commune. Il est convenu que la Communauté de Communes rembourse ces prestations à la collectivité selon le prix hors taxe du marché contracté avec des prestataires, moins une retenue de 5%

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal :

**Opte** pour que les travaux de fauchage sur la voirie communautaire soient réalisés par les services techniques de la commune.

**D 2016 – 040** : Travaux de voirie autour de la salle des sports

L'aménagement d'une voirie autour de la salle des sports s'avère nécessaire pour permettre aux personnes handicapées et aux secours d'accéder dans la salle des sports.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal deux devis :

- Entreprise ROBERT de Bains s/Oust pour 13 760,30 € HT

- Entreprise LEMÉE de Saint-Dolay pour 18 746,90 € HT

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal :

**Décide** de retenir le devis de l'entreprise ROBERT d'un montant de 13 760,30 € HT

**Autorise** M. le Maire à signer le devis.